

Conseil communal de Jalhay du 29 avril 2019

7 points ont été présentés en séance publique. A l'unanimité, le Conseil communal a :

- approuvé la convention de partenariat avec le C.P.A.S. relative au Plan de cohésion sociale pour la programmation 2020-2025.
- désigné un représentant à l'assemblée générale de l'ASBL « Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces » (C.E.C.P.), à savoir Eric Laurent, l'échevin de l'enseignement.
- approuvé le marché public de fournitures concernant le remplacement des serveurs informatiques de la Commune. Ces derniers deviennent vieux et n'ont plus les capacités de stockage suffisantes.
- approuvé la convention de transition écologique relative au Green Deal « cantines durables », notamment au travers de projets pour diminuer le gaspillage alimentaire.
- approuvé la charte pour des achats publics responsables.
- adopté une convention relative à la maintenance des parcours Extratrail (coût : 1750 € par an).

Bien que le groupe Oser se soit abstenu, le Conseil a approuvé l'ajout d'un article « Contrôle de sécurité préalable » (autrement appelé « screening ») dans l'Ordonnance de Police Administrative Générale. Cela s'appliquera uniquement à certains événements particuliers à risques dans notre commune à la demande de la police ou de l'OCAM. Les organisateurs devront fournir alors les identités de tous les acteurs de l'événement.

Dans les divers, nous apprenons entre autres que :

- le patrimoine de la commune en bois sera fortement dévalué en raison de la présence de scolytes (petits insectes nuisibles).
- le collège communal a remis un avis favorable pour l'installation d'une nouvelle antenne de télécommunication en vue de moderniser le réseau Telenet et Orange à Cockaifagne, malgré l'avis défavorable de la Commission communale consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM). Cette dernière souhaitait préserver le paysage et éviter les nuisances éventuelles pour la santé en suggérant d'installer les nouvelles antennes sur des stations existantes. Cependant, la commune de Jalhay étant considérée par le gouvernement comme zone sinistrée au niveau de télécommunication, le collège communal n'a pas voulu être un frein à cette modernisation. Par ailleurs, il faut une multiplication des stations sur le territoire communal pour avoir un maillage des antennes permettant d'avoir une couverture satisfaisante. En outre, cette nouvelle station sera placée loin des habitations en zone forestière et en bordure d'autoroute. En fin de compte, la décision sera prise par la fonctionnaire déléguée de la Région wallonne.
- notre commune ne souhaite pas proposer d'affichages pour les élections du 26 mai, car il y a trop de listes (une quarantaine, dixit le bourgmestre).

Cordialement, Luc Becker.